

le 27 avril 2020

**A l'attention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont Ferrand**

Objet : réouverture des écoles et établissements scolaires le 11 mai

Monsieur le Recteur,

En complément de la déclaration intersyndicale du 27 avril dont vous êtes destinataire nous souhaitons vous transmettre d'autres questions relatives à l'hypothèse d'une reprise des classes le 11 mai. À moins de quinze jours de la réouverture annoncée des établissements scolaires, nous nous interrogeons et avec nous de nombreux personnels sur les conditions de cette reprise.

La prise en compte des contraintes liées à l'épidémie du Covid-19 nécessite de construire un fonctionnement inédit pour protéger les personnels et les élèves de l'école publique de la maternelle au lycée :

- l'accueil des personnes dans les établissements ;
- une réorganisation spatiale permettant de respecter des distances de sécurité entre les personnes, dans les salles et lors des circulations ;
- une réorganisation temporelle pour limiter la présence simultanée de nombreuses personnes dans l'établissement, et plus finement dans les mêmes lieux, notamment les lavabos ;
- une organisation des nettoyages, désinfections, aérations des bâtiments et mobiliers
- la mise en place de procédures sur l'utilisation des matériels scolaires, et sur l'utilisation des équipements de protection

Ces travaux nécessitent du temps, et une véritable "pré-rentree" étalée sur plusieurs jours.

Dans chaque établissement, des réunions doivent rassembler les conseils des maîtres en primaire, et les commissions permanentes dans le secondaire. Les CHSCT locaux doivent également être consultés sur les modalités de cette reprise.

De nombreuses questions ne sont pas élucidées à ce jour.

Dans des locaux bien souvent exigus, une limite de 10 élèves (7 pour les plus jeunes) par salle semble un maximum pour pouvoir respecter les distances de sécurité. Et malgré cela, est-il raisonnable d'envisager une reprise des classes pour les petites et moyennes sections de maternelle ?

De nombreux collègues sont également parents. Puisque la reprise doit s'étaler sur plusieurs semaines, certain·e·s enseignant·e·s devront continuer à garder leurs enfants à la maison. Dans quelle mesure ces situations seront prises en compte par le Rectorat ?

Il n'est pas envisageable que les enseignant·e·s fassent une "double-journée", avec à la fois un temps de présence et d'accueil des élèves dans leurs établissements, et la poursuite d'un travail à distance avec les élèves qui ne seraient pas revenus en classe. Quelles garanties peut-on avoir sur nos missions durant la période qui s'ouvre ?

Enfin, toutes les épreuves d'examen nécessitant un déplacement des élèves ont été annulées, sauf les oraux du bac de français. Quelle est la motivation de ce choix, et comment cette épreuve pourra-t-elle être organisée dans des conditions correctes, d'une part dans le domaine sanitaire, et d'autre part respectant l'équité entre les candidat·e·s ?

Chaque journée engendre de nouvelles questions pour des personnels qui ne veulent sacrifier ni leur santé, ni celle de leurs élèves pour assurer une rentrée post-confinement dont la date laisse dubitatives les plus hautes autorités sanitaires. Nous souhaitons vraiment obtenir des éclaircissements sur tous ces points dans les tout prochains jours, et vous assurons de notre attachement au service public d'éducation.

Fabienne Chambon, pour SUD éducation